

**Compte Rendu
Conseil Communautaire
Séance du 11 février 2010**

Etaient Présents

<i>Bourgueil</i>	: Mrs GAILLARD, JUNGES, MIRAND et Mme RIGUET
<i>Benais</i>	: Mmes RIOCREUX et FRAISSE
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs THIBAUT, BARRE et LEFEVRE
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mr PINARD et Mme FOUQUET
<i>Continvoir</i>	:
<i>Gizeux</i>	: Mrs BEAUPIED et De LAFFON
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs AMBRUGEAT et MUREAU
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr BILLECARD
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU et GOURDON

Absents excusés

<i>Continvoir</i>	: Mme CAMUS, Mrs RENIER, GRANDEMANGE, CAMUS
<i>Restigné</i>	: Mr BESNIER
<i>St Nicolas de Bourgueil</i>	: Mr CORNET

Secrétaire de séance

Monsieur LEFEVRE

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 JANVIER 2010

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II – TRAGEDIE DU SEISME A HAITI

Monsieur le Président rappelle la tragédie du séisme qui a frappé HAITI et propose à l'Assemblée, dans le cadre de l'élan de solidarité qui a été mis en place pour venir au secours des victimes, de faire un don.

Il rappelle, à cet effet, que le Centre de Crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes a mis en place un fonds de concours ouvert aux collectivités souhaitant apporter leur aide sous forme de don.

Il propose à l'Assemblée de participer à cet élan de solidarité en versant une somme de 1 000,00 Euros.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable.

DECIDE de faire un don de 1 000,00 Euros qui viendra abonder le fonds de concours mis en place par le Centre de Crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

S'ENGAGE à inscrire au budget 2010 les crédits nécessaires.

III – BORNES DE CAMPING CARS – CREATION DES REGIES ET FIXATION DU TARIF

Madame FOUQUET, Vice-Présidente en charge du Tourisme, rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 12 novembre 2009, le Conseil Communautaire avait décidé de mettre fin à la gratuité des bornes dès le 1^{er} avril 2010. Il convient donc d'une part de mettre en place les régies nécessaires et fixer le tarif des jetons d'autre part.

S'agissant de la tarification, elle précise que la commission tourisme, qui s'est réunie le 18 janvier dernier, propose de fixer le prix du jeton à 1,00 Euro.

Pour la mise en place des régies, elle propose qu'il en soit créée une dans chaque Mairie concernée par les bornes d'implantation ; c'est-à-dire Gizeux, Chouzé-sur-Loire et Restigné.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame FOUQUET,

VU la nécessité de mettre en place une régie de recettes dans chaque commune concernée afin de pouvoir délivrer les jetons alimentant les bornes de camping-cars,

VU la législation en vigueur se rapportant à la création des régies,

DECIDE, à l'unanimité, de créer trois régies de recettes avec effet du 1^{er} avril 2010,

FIXE le prix de vente du jeton à 1,00 €uro,

SOULIGNE que les trois régies seront réparties dans chaque commune concernée et installées au secrétariat des services administratifs,

PRECISE d'une part, que les régisseurs désignés par arrêté seront dispensés de cautionnement, considérant que le montant annuel des recettes pour chaque régie est inférieur à 300,00 €uros et qu'aucune indemnité de responsabilité ne sera versée d'autre part,

AUTORISE le Président à signer tout document lié à la création des trois régies.

IV – REDEVANCE ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que suivant délibération en date du 12 mars 2009, le Conseil Communautaire l'avait autorisé à signer une convention à intervenir au titre de l'exercice 2009, entre la Communauté de Communes et le SMIPE Val Touraine Anjou, pour fixer le montant de la redevance spéciale qui s'élevait à 1 173,00 €uros.

Pour l'année 2010, le SMIPE Val Touraine Anjou propose de passer une nouvelle convention pour un montant identique à 2009, soit 1 173,00 €uros.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable, et

AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et le SMIPE Val Touraine Anjou,

RAPPELLE que cette redevance est fixée à 1 173,00 €uros,

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires.

V – TAXE DE SEJOUR

1) Acquisition d'un logiciel

Madame FOUQUET, Vice-Présidente en charge du Tourisme, rappelle à l'Assemblée que suivant délibération en date du 12 novembre 2009, le Conseil Communautaire avait décidé de mettre en place, sur

l'ensemble du territoire des Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, une taxe de séjour.

Afin de pouvoir en assurer le recouvrement à compter du 1er avril 2010, elle souligne la nécessité de pouvoir acquérir un logiciel spécialement adapté.

A cet effet, elle précise que la commission tourisme a examiné trois propositions de sociétés spécialisées, il s'agit de :

- la société 3 D Ouest de Lannion (22)
- la société SISTEC de Labège (31)
- la société SOLEA – GFI de St Clément de Rivière (34)

L'offre présentée par la société SISTEC apparaît très performante ; c'est donc celle-ci que la commission propose de retenir, si l'Assemblée accepte le principe d'acquérir ce genre de logiciel.

Mme FOUQUET sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame FOUQUET,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable, sur le principe d'acquérir un logiciel spécialement adapté pour le recouvrement de la taxe de séjour,

RETIENT l'offre faite par la société SISTEC pour un montant de 1 970,00 €uros H.T,

S'ENGAGE à inscrire au budget 2010 les crédits nécessaires.

2) Mise en place de la Taxe de Séjour

Madame FOUQUET, Vice-présidente en charge du Tourisme, rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 12 novembre 2009, le Conseil Communautaire avait décidé de mettre en place une taxe de séjour et avait validé les différents points qui accompagnent une telle décision.

Concernant les conditions de recouvrement, compte tenu notamment de la période d'application de la taxe, à savoir du 1er avril au 31 octobre, elle propose que le recouvrement s'effectue en deux fois et non trois comme cela avait été décidé lors de la séance du 12 novembre 2009.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame FOUQUET,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition et,

CONFIRME que le recouvrement de la taxe s'effectuera en deux fois au vu d'une première déclaration effectuée le 10 juillet au plus tard pour la période du 1er avril au 30 juin et d'une seconde déclaration effectuée le 10 novembre au plus tard pour la période du 1er juillet au 31 octobre.

VI – BATIMENT EFEB – SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES ANTENNES DE LA MAISON DE L'EMPLOI

Madame RIOCREUX, Vice-Présidente en charge de l'Action Sociale, rappelle à l'Assemblée que le Conseil Communautaire, lors de la séance du 14 octobre 2009, avait validé un petit programme de travaux concernant des aménagements intérieurs rendus nécessaires pour améliorer notamment l'accueil du public où la confidentialité des entretiens ne peut pas être assurée actuellement.

Afin de pouvoir bénéficier d'une aide de 40 % du coût de l'opération, la maîtrise d'ouvrage doit être assurée par la Maison de l'Emploi et, après réalisation des travaux, le Conseil Communautaire doit verser à cette structure le montant non couvert par la subvention, soit 60 % du coût des travaux.

Au cours d'une nouvelle réunion organisée sur place avec les entreprises et les utilisateurs des locaux, il est apparu judicieux de prendre en compte des éléments non connus lors de l'établissement des devis initiaux, et ainsi mieux répondre à l'attente des utilisateurs.

Le coût réajusté des travaux s'élève à 6 981,96 €uros T.T.C.

L'Assemblée est donc invitée à se prononcer sur ce nouveau montant.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame RIOCREUX,

VU l'intérêt pour les utilisateurs de prendre en compte ces modifications,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable,

VALIDE le nouveau montant des travaux à réaliser, à savoir 6 981,96 €uros T.T.C.

S'ENGAGE à reverser à la Maison de l'Emploi une somme correspondant à 60% du coût des travaux arrêté ci-dessus,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget 2010 de la Collectivité.

VII – AMENAGEMENT DE LOCAUX DANS L'ANCIENNE CASERNE DE GENDARMERIE POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA CCPB – ETUDE MULTI ENERGIES

Monsieur le Président souligne l'intérêt, dans le cadre du projet de réhabilitation d'une partie des anciens locaux de la caserne de gendarmerie de Bourgueil, pour les services administratifs de la Communauté de Communes, de faire réaliser une étude multi énergies avant de faire le choix définitif du système de chauffage à mettre en place.

Il précise que trois cabinets spécialisés seraient prêts à intervenir pour réaliser cette étude, il s'agit :

- du bureau d'étude CALLU de Montlouis sur Loire (37)
- du bureau CEBI 45 d'Orléans (45)
- du bureau ELKIA de St Cyr sur Loire (37)

Il sollicite ensuite l'Assemblée sur l'opportunité de lancer cette étude.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU l'intérêt de pouvoir lancer une telle étude,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition,

DECIDE de retenir l'offre la mieux disante proposée par le Cabinet CEBI 45 d'Orléans, et ce pour un montant de 2 500,00 euros H.T.

SOLLICITE le concours financier de l'A.D.E.M.E. (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) à hauteur de 70 % du montant de la dépense,

S'ENGAGE à financer la part non couverte par la subvention,

AUTORISE le Président à signer la commande à intervenir avec ce cabinet,

SOULIGNE que l'ordre de service ne sera délivré qu'après l'accord des financeurs.

VIII – LOGEMENTS PLACE DU PICARD A BOURGUEIL

Monsieur le Président souligne que pour l'année 2009, les charges d'entretien des parties communes ont été largement réduites suite à une réorganisation interne. Afin que les locataires concernés ne supportent que les dépenses réellement payées par la Communauté de Communes, il propose de rembourser à chacun la somme correspondant à la différence entre les provisions versées par les locataires et le montant supporté par la Communauté de Communes.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

IX – CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE DE BUREAUX DANS LE PARC D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE – MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX

Monsieur BARRE, Vice-Président en charge du Développement Economique, rappelle à l'Assemblée que suivant délibération en date du 10 décembre 2009, le Conseil Communautaire avait

décidé de lancer une consultation auprès d'architectes pour la maîtrise d'œuvre concernant la construction de bureaux relais, opération inscrite dans le Contrat de Pays.

Deux offres sont parvenues à la Communauté de Communes, elles émanent des Cabinets ABM de Tours et BREUST-CHABRIER de Joué-les-Tours.

L'offre qui s'avère être la mieux disante pour la Collectivité a été établie par le Cabinet BREUST-CHABRIER ; le taux d'honoraires proposé est de 10,40% sur un montant de travaux évalué à 120 000,00 €uros H.T.

Il propose à l'Assemblée de retenir cette offre.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BARRE,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition,

RETIENT l'offre faite par le Cabinet BREUST-CHABRIER,

AUTORISE le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir,

RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

X – PLACEMENTS DE FONDS

Le Président rappelle que l'article 116 de la Loi des Finances pour 2004 fixe le régime des conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat.

Peuvent ainsi être placés les fonds qui proviennent :

- de libéralités,
- de l'aliénation d'éléments du patrimoine,
- d'emprunt dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité,
- de recettes exceptionnelles dans l'attente de leur réemploi, notamment les indemnités d'assurance, toutes sommes perçues dans le cadre de litiges et contentieux, de recettes provenant de la vente de biens domaniaux, de débits et pénalités...

Vu la circulaire n° NOR/ECO/R/60116/C du 22/09/2004 et l'intérêt financier pour la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil de pouvoir bénéficier de telles dispositions, sur les conseils du Trésorier Municipal, le Président sollicite l'avis de l'Assemblée pour placer un montant de 543 000,00 €uros correspondant aux cessions suivantes :

Date	Désignation	Tiers	Montant
5-déc.-05	Terrain ZI BOURGUEIL	MOREAU ETS	51 544.00
11-sept.-07	Terrain ZA BENAIS	ETS RIVIERE	2 437.56
7-mai-08	Terrain ZA BENAIS	VAL DE LOIRE IMMOBILIER	6 600.00
3-oct.-08	Terrain ZA BENAIS	ETS RIVIERE	6 555.00
26-mai-09	Terrain ZA BENAIS	CYRNAM SCI	6 000.00
27-oct.-09	6 Pavillons (ancienne gendarmerie)	VAL TOURAINE HABITAT	470 000.00
Soit un total de vente de			543 136.56 €
Montant retenu pour le placement			543 000.00 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance des cessions intervenues depuis 2004 et jusqu'à ce jour,

VU l'intérêt financier pour la Communauté de Communes de pouvoir momentanément « placer » de la trésorerie,

AUTORISE, à l'unanimité, son Président à effectuer les démarches nécessaires et signer tout document s'y rapportant afin de placer un montant de 543 000,00 euros,

AUTORISE également le Président à interrompre ce placement à tout moment si le besoin financier s'en faisait sentir au budget de la Communauté de Communes.

XI – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2009

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est obligatoire de délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la Collectivité et que le bilan est annexé au compte administratif.

Il demande au Conseil Communautaire de délibérer sur la gestion 2009 qui s'établit comme suit :

ANNEE 2009

1) - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

a) - ACQUISITIONS

Références cadastrales : Section F n° 1545 sur la Commune de Bourgueil

Superficie : 2 500 m²

La présente acquisition a été conclue avec l'entreprise JEROME moyennant la somme de 30 000,00 euros.

b) – CESSIONS

Vente de 3 pavillons individuels et 3 logements collectifs avec garage à Val Touraine Habitat.

Références cadastrales : Section F n° 2103 sise au lieu-dit « Le Canal » sur la Commune de Bourgueil.

Superficie : 3 510 ca

La présente vente a été conclue moyennant la somme de 470 000,00 €uros.

2) - BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES

a) - ACQUISITIONS : NEANT

b) – CESSIONS : NEANT

3) - BUDGET GENDARMERIE

a) - ACQUISITIONS : NEANT

b) – CESSIONS : NEANT

Le Conseil Communautaire, prend acte de ces informations et confirme, à l'unanimité, que ce bilan correspond à la réalité des opérations d'acquisitions et de cessions immobilières faites durant l'exercice 2009.

XII – PARC D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE – VENTE D'UN TERRAIN

Monsieur BARRE fait savoir que Monsieur Marcel LIHOREAU, plombier chauffagiste à Bourgueil, souhaite se porter acquéreur d'un terrain situé dans le Parc d'Activités de Benais/Restigné afin de pouvoir y construire un bâtiment à usage d'atelier, de stockage de matériel et de bureau.

Il propose à l'assemblée de se prononcer dans un premier temps, en attente de la démarche effectuée auprès du Service des Domaines, sur le principe de vendre à Monsieur LIHOREAU la parcelle ZC n° 134, d'une surface approximative de 2 000 m² au prix de 3,00 €uros le m².

L'assemblée, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à cette proposition.

XIII – PARC D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE – LOCATION DE PARCELLE

Monsieur BARRE rappelle à l'assemblée que l'entreprise OSSANT loue à la Communauté de Communes une parcelle de 4 000 m² (avec option d'achat), jouxtant le terrain récemment vendu à Monsieur CHEVIN, électricien à Bourgueil.

Ce terrain est desservi actuellement par un accès provisoire longeant *La Boire*, située en limite de propriété du Parc d'Activités.

Monsieur OSSANT, pour les besoins de son activité, souhaiterait disposer de plus d'espace, à proximité de la parcelle qu'il occupe actuellement ; toutefois, cette démarche apparaît difficile à satisfaire car cette extension viendrait empiéter sur une grande partie du secteur qui doit être viabilisé en 2010.

Compte tenu des réels besoins en terme d'espace pour cette entreprise, il a été proposé à Monsieur OSSANT d'utiliser, sous forme de location, un autre terrain situé au Sud du Parc d'Activités, d'une surface d'environ 25 000 m².

Après cet exposé, Monsieur BARRE propose à l'assemblée de se prononcer dans un premier temps, sur le principe de louer à l'entreprise OSSANT le dit terrain, et de prendre en compte l'abandon de l'option d'achat pour la parcelle louée actuellement à cette entreprise.

Le Conseil Communautaire est tout à fait d'accord sur cette proposition.

Monsieur BARRE souligne qu'il va rencontrer à nouveau Monsieur OSSANT afin de finaliser cette proposition qu'il pourra ensuite valider lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire.

XIV – CREATION DE CIRCUITS EQUESTRES/VTT

Madame FOUQUET, Vice-Présidente en charge du Tourisme, rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 10 septembre 2009, le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement sur le lancement d'un programme d'aménagement de circuits de randonnées équestres et VTT. Le coût des travaux avait été évalué à 38 500,00 €uros H.T.

Depuis, plusieurs réunions de travail, organisées en partenariat avec les services du Conseil Général d'Indre-et-Loire et le PNR, ont permis d'affiner ce projet et de modifier certaines prestations notamment au niveau du balisage en utilisant des supports naturels.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève aujourd'hui à 28 500,00 €uros H.T.

Elle détaille ensuite les offres parvenues à la Communauté de Communes pour les différents travaux à réaliser.

Au vu de tous ces éléments, la Communauté de Communes est donc en mesure de déposer auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire et des autres partenaires financiers, les demandes de subventions.

Madame FOUQUET, sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame FOUQUET,

VU l'intérêt pour le Bourgueillois de pouvoir disposer de tels aménagements,

VU le travail effectué par les membres du groupe de travail, en concertation avec le Conseil Général et le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine,

CONFIRME, à l'unanimité, son intention de lancer ce programme d'aménagement,

SOLLICITE le concours financier :

- 1. – du Conseil Général d'Indre-et-Loire***
- 2. – de la Région (via le PNR)***
- 3. – du Député au titre de la réserve Parlementaire***

S'ENGAGE à financer la part non couverte par les subventions,

ARRETE le plan de financement ci dessous,

AUTORISE le Président à signer tous documents liés aux demandes de subventions,

VALIDE le choix des entreprises proposées par le groupe de travail suite à une consultation, à savoir :

Pour le mobilier : Société AD Production de Poitiers (86) pour un coût de 20 460,32 €uros H.T. (offre la mieux disante parmi les 4 propositions reçues)

Pour les dépliants : Société Graphic Rivière d'Avoine (37) pour un coût de 634,00 €uros H.T. (offre la mieux disante parmi les 3 propositions reçues).

PRECISE que les travaux de pose seront confiés à l'association Entraid'Ouvrière pour un coût de 7 185,00 €uros.

SOULIGNE que les ordres de service correspondants ne pourront être délivrés qu'après l'accord des financeurs.

SOLLICITE l'inscription des circuits au plan départemental d'itinéraires et petites randonnées d'Indre-et-Loire.

Plan de financement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES	
Fourniture de poteaux de balisage, panneaux d'informations, barres d'attache	20 954.76 €	Conseil Général (subvention) (32.72 % de 28 500.00 €)	9 325.00 €
Pose de l'ensemble	7 185.00 €	Région via le PNR (subvention) (27.16 % de 28 500.00 €)	7 740.00 €
		Réserve Parlementaire (subvention) (20 % de 28 500.00 €)	5 700.00 €
		Autofinancement de la Communauté de Communes	5 735.00 €
Imprévus	360.24 €		
TOTAL	28 500.00 €	TOTAL	28 500.00 €

Monsieur GAILLARD souligne que Monsieur CORNET, absent excusé, lui a fait parvenir un courrier précisant que s'il avait été présent, il serait intervenu notamment pour remercier tous les intervenants qui ont participé au montage du dossier, soulignant par la même occasion les exigences du PNR qui ne facilitent pas toujours la tâche.

Il a tenu à remercier également le Conseil Général pour son implication et Madame Marie José FOUQUET pour la confiance qu'elle lui avait témoignée en lui confiant le pilotage du groupe de travail.

XV – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

↳ Abattoir de Bourgueil

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 14 janvier dernier, le Conseil Communautaire avait décidé de louer à l'Association des Utilisateurs de l'Abattoir de Bourgueil

l'ensemble des bâtiments affectés à l'activité d'abattage, le petit bâtiment faisant auparavant office de logement pour le gardien n'ayant pas été pris en compte.

Il s'avère que l'utilisation de cet espace apparaît nécessaire pour le bon fonctionnement de l'activité, il est donc proposé à l'Assemblée de le prendre en compte dans le bail de location.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition, et

DECIDE d'incorporer le logement actuel dans le bien loué à l'Association des Utilisateurs de l'Abattoir de Bourgueil,

RAPPELLE que le montant du loyer qui a pris effet à la date du 25 janvier 2010 s'élève à 750,00 €uros H.T. avec une date de mise en recouvrement fixée au 1^{er} juillet 2010.

☞- Parc d'Activités de Benais/Restigné et de Bourgueil

Monsieur BARRE, Vice-Président en charge du Développement Economique, rappelle à l'Assemblée que le comité « stratégie et développement économique » avait proposé que les Zones d'Activités de Bourgueil et Benais/Restigné soient dorénavant appelées « Parcs d'Activités ».

Afin que cette proposition soit officialisée, il suggère à l'Assemblée de se prononcer sur cette nouvelle dénomination.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BARRE,

VU la proposition faite par les membres du comité « stratégie et développement économique »,

RETIENT, à l'unanimité, cette proposition, et

PRECISE que les deux Zones d'Activités concernées seront identifiées comme suit :

- Zone d'Activités de Bourgueil : **Parc d'Activités de Bourgueil**
- Zone d'Activités de Benais/Restigné : **Parc d'Activités de Benais/Restigné**

☞- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Monsieur GAILLARD précise qu'une 1^{ère} réunion du groupe de pilotage a eu lieu récemment, et en détaille les grandes lignes.

Depuis le 1^{er} octobre 2009, et jusqu'à la date du 5 février 2010, 97 personnes ont pris contact avec Monsieur BARON, technicien du PACT. Ce chiffre se détaille comme suit :

- Propriétaires bailleurs : 20 contacts

- Propriétaires actifs : 34 contacts
- Propriétaires retraités : 43 contacts

Ce qui s'est traduit par :

- 39 visites effectuées,
- 13 logements subventionnés,
- 183 000,00 €uros de travaux générés,
- 75 353,00 €uros de subventions mobilisées.

Il précise que lors d'une prochaine réunion, l'assemblée, conformément à ses engagements lors de la signature de la convention OPAH, sera appelée à se prononcer sur 4 propositions de subventions à verser au profit de propriétaires d'immeubles souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie, il s'agit de:

- | | |
|---|--|
| Mr et Mme TOUZARD à La Chapelle sur Loire | : Installation d'une pompe à chaleur, |
| Mr et Mme GALBRUN à Benais | : Isolation des combles, |
| Mme HAYE à Gizeux | : Remplacement de menuiseries, |
| Mr RENARD à Restigné | : Réhabilitation complète d'un logement locatif. |

Tour de table

Madame RIOCREUX

- Pôle multi accueil

Elle commente l'avancement des travaux, soulignant que, suite aux intempéries, le planning sera difficilement respecté.

- Diagnostic social

Ce diagnostic fait l'objet de nombreuses réunions thématiques.

- F.L.E.S.

Elle souligne que pour l'année 2009, 15 projets ont été montés dans le Bourgueillois pour des formations.

Madame RIGUET

- Activité cinéma

Elle fait part de l'opération « Festival du cinéma » prévue à Bourgueil les 27, 28 et 29 février 2010.

- Association « Cultures du Cœur »

Elle précise qu'une réunion avait été organisée le 26 mai 2009, et regrette une faible participation.

Elle souligne que cette association existe depuis 1998. D'une dimension nationale, elle est actuellement présidée par Monsieur Michel BERNARD.

Les relais de cette association sont toutes les structures de lutte contre l'exclusion et toutes celles qui proposent une offre culturelle, sportive ou de loisirs ; le but de ces partenariats étant de permettre aux personnes en situation d'exclusion d'accéder à la culture et aux loisirs.

L'association souhaiterait passer une convention avec la commune de Bourgueil, les autres communes pouvant ensuite se rattacher à ce conventionnement.

Pour information, une convention annuelle, pour une commune de la taille de Bourgueil coûterait 300,00 €uros

Elle apporte ensuite des informations sur le public concerné et sur les moyens mis en œuvre par cette association pour aller au devant des personnes concernées.

Monsieur BARRE

- Comité consultatif « Développement Economique »

Il rappelle la réunion du 4 février dernier, qui a permis de faire un bilan 2008/2009 des opérations lancées au niveau de la Communauté de Communes et préparer les principaux « chantiers » pour 2010.

- Mission confiée à l'ADUC

La convention d'objectifs signée avec l'ADUC, en avril 2009, fait apparaître au 31 décembre 2009 une réalisation des objectifs à hauteur de 50 %.

Après un bilan dressé, en partenariat avec les deux autres Communautés de Communes concernées, il sera proposé à l'assemblée de « recalculer » certaines actions, afin que la mission confiée à l'ADUC puisse s'achever en 2010.

- Procédure ZAC

Il rappelle l'étape n°1 de cette démarche, et en détaille le contenu.

Il détaille ensuite les réunions organisées avec les porteurs de projets.

Une deuxième réunion du groupe de pilotage aura lieu le ***Mardi 2 mars prochain***.

La validation des propositions de l'étude de faisabilité est prévue pour le ***Jeudi 10 juin 2010***, en Conseil Communautaire.

Au préalable, une présentation des propositions de l'étude sera faite en commission le ***Mercredi 2 juin 2010***.

- A.M.A.P

Le porteur de ce projet (culture de légumes avec vente en directe) a trouvé des terres de location sur le territoire de la commune de Chouzé sur Loire.

Monsieur LEFEVRE

- Dépôt de papiers divers dans les déchetteries

Il insiste sur une prise de conscience vis-à-vis des papiers identifiables, déposés dans les déchetteries. Certains documents importants peuvent être ensuite utilisés ; il faut absolument sensibiliser les personnes afin qu'elles détruisent tous documents « exploitables », avant de les jeter.

Monsieur COUSSEAU

- Commission Bâtiment et Voirie

La prochaine réunion est prévue le 2 mars 2010.

- Cave du Pays de Bourgueil

La réflexion engagée pour le remplacement du chauffage existant est en cours ; une solution apparaît possible. La commission doit examiner une proposition faite par un artisan local.

- Concours de taille

Il aura lieu le Samedi 13 mars prochain.

Monsieur GOURDON

Il fait part d'une discussion qu'il a eu avec le Président de la Croix Rouge, lequel souhaite présenter à la Communauté de Communes l'ensemble des actions développées au sein de cette association.

Monsieur JUNGES

- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Il commente une réunion au cours de laquelle *Monsieur CHARRIER*, Responsable de la DDT (ex DDE), a précisé qu'un « PPRI Vienne » était en cours de validation ; il devrait être finalisé fin 2010. A la suite de cette validation, le « PPRI Loire » sera vraisemblablement réactualisé.

- Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

Il fait part du retour de *Monsieur Loïc BIDAULT* à la tête de la direction du PNR Loire Anjou Touraine.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

Fait à Bourgueil, le 1^{er} mars 2010.

Le Président,

Jacques GAILLARD